

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du JEUDI 03 OCTOBRE 2024**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Florent TISSIER, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Benoît HUGUES.

Excusés :

Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT  
Monsieur Patrick PROTHIAU qui a donné pouvoir à Madame Nathalie BUCHILLET  
Madame Annick LAPRAY qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY

Absents :

Messieurs David BORDES et Christophe BOYER

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 septembre 2024 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 03 octobre 2024 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

### **- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **Repas des Aînés,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le choix du traiteur pour ce repas ; à savoir L'Auberge du Vieux Chêne de Baron, proposant le repas à 32 euros par personne.

La mise en place aura lieu le samedi 19 octobre à 09 h 30 et le dimanche 20 octobre à 11 h 30 par les membres du Conseil Municipal.

### **Affouage 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne comme personnes garantes de l'affouage : Madame Annick Lap ray, Messieurs Jean-Pierre Bertrand et Florent Tissier,
- fixe le prix d'une coupe à 15 euros avec un maximum d'attribution à trois coupes par foyer,

### **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées**

Le Conseil Municipal, avec 1 voix contre et 14 voix pour, approuve ce rapport.

### **Contrats pour les copieurs,**

Les contrats précédemment signés en janvier 2021 vont arriver à échéance.

Le Conseil Municipal se prononce pour que Le Cèdre soit consulté en vue de la prochaine attribution de ce marché.

### **Gestion de la pêche,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la création d'une carte à l'année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour les jeunes âgés de moins de 16 ans au tarif de 30 euros pour 3 lignes.

Le tarif des autres cartes restera inchangé.

### **Location d'un logement communal,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce pour la location, à compter du 08 octobre 2024, du logement situé au 70 route de Montceau à Monsieur Jacques BELLET et Madame Fatine ANTAKI,
- fixe le loyer mensuel à 420 euros auxquels viendront se rajouter 100 euros réglables mensuellement à l'exception de juillet et août pour le chauffage, ainsi que 50 euros pour l'eau,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec les intéressés.

### **Formations défibrillateurs**

Les personnes intéressées par les formations d'une durée de 45 minutes en vue de l'usage des défibrillateurs sont invitées à se faire inscrire en mairie.

### **Etude de devis**

Le devis de l'entreprise DRAVERT TP est accepté, à l'unanimité, pour les points suivants :

- trottoirs au bourg du Rousset : 2 630.00 euros H.T.
- réparation du chemin de Saint Quentin : 1 365.00 euros H.T.
- drainage le long et devant l'église du bourg du Rousset : 5 012.00 euros H.T.

La réalisation de caniveaux au bourg du Rousset pour un montant de 1 482.00 euros H.T. est mise en attente.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis correspondant.

### **Marché pour aménagement des abords de l'étang du Rousset,**

Monsieur le Maire fait part des résultats de la consultation. Tous les lots ont reçu une offre.

Suite à l'analyse réalisée par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal demande à étudier davantage ce marché et demande à disposer d'un cheminement de 700 mètres linéaires tel que prévu initialement, de réduire le nombre d'agrès et de jeux, d'installer un observatoire sans toit plutôt qu'avec toit.

## **Chapelle de Saint Quentin,**

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Président de l'Association de Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin afin de l'informer des travaux qui pourraient être réalisés, de la subvention demandée à la DRAC et de lui demander à hauteur de quel montant, l'association pourrait participer au financement.

### **Acceptation d'un don**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de l'Association Carpe Addict d'un montant de 2 911.71 euros.

### **- Questions et informations diverses**

#### Décision modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en vue de l'intégration définitive d'études liées à des travaux d'accessibilité qui ont été effectués dans différents bâtiments communaux, se prononce pour les crédits supplémentaires suivants :

- + 3 300.00 euros au 203 Etudes du chapitre 041 en dépenses
- + 3 300.00 euros au 2131 Bâtiments public du chapitre 041 en recettes.

Pour l'aide de 3 000 euros attribuée dans le cadre de l'installation de la kinésithérapeute, le Service de Gestion Comptable a rejeté le mandat émis au 20422 (pourtant préconisé).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'autre solution énoncée finalement par le Service de Gestion Comptable ; à savoir l'ouverture de crédits au 65748 Subvention de fonctionnement attribuée à une autre personne de droit privé avec indication du nom du bénéficiaire de l'aide, compensée par une augmentation des crédits au 73111 Taxes foncières et d'habitation pour un montant de 3 000 euros.

#### SYDESL

Monsieur le Maire fait part de son échange avec un agent de ce syndicat au sujet d'un projet d'agro-photovoltaïsme sur la commune.

Tous les membres du Conseil ont été destinataires, par mail, du document rédigé à l'issue de cet échange.

Monsieur Albert DESPINS a participé à l'assemblée générale annuelle ordinaire du comité territorial du Charolais le mercredi 2 octobre 2024 à Vendennes les Charolles au cours de laquelle le Sydesl fait le point de travaux en cours et des prestations possibles.

Pour la commune de Le Rousset-Marizy, un chantier est à l'étude pour le renforcement de puissance sur le transformateur de Montfreau avec des travaux qui sont prévus en 2025.

Un courrier du Sydesl va être adressé à la commune pour le remplacement des luminaires vétustes de plus de 25 ans. Grâce au Fond Vert, une aide du Sydesl de 65 % est prévue pour le passage à la technologie Led qui entraîne également une diminution de la contribution de la commune au Sydesl qui passerait de 20 € à 7 € par luminaire en Led.

Prestation nouvelle du Sydesl : Cadastre solaire destiné au grand public qui permet de déterminer le potentiel d'ensoleillement des bâtiments en vue d'une installation de panneaux photovoltaïques. Connexion sur site : cadastre-solaire.sydesl.fr

### Séminaire à destination des élus de la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Monsieur Albert Despins et Madame Annick Bailly ont assisté à ce séminaire dont le compte-rendu a été transmis à tous les membres du Conseil.

Les enjeux et difficultés de la gestion de l'eau et de l'assainissement avec le transfert de la compétence à la Communauté de Communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ont occupé une place prépondérante lors de cette rencontre.

### Tarifs des repas à la cantine

La délibération prise le 07 mars dernier portait le prix des repas à 4 euros pour les enfants et à 5.40 euros pour les adultes.

Considérant qu'il existe à la Commune de La Guiche, un tarif pour les familles de 3 enfants et plus, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire de même et fixe ce dernier à 3.70 euros.

### Divers

Monsieur le Maire va reprendre contact avec une personne projetant l'installation de logements insolites sur le territoire communal.

La séance est levée à 23 h 30 .